



LES TOURNÉES SÉCURITÉ CONJOINTES

De quoi s'agit-il ?

- **Un rituel**, au même titre que la minute sécurité ;
- **une présence sur le terrain**, pas derrière un écran ;
- **être ensemble**, les entités et filiales du Groupe avec leurs partenaires, les entreprises extérieures ;
- **une focalisation sur les activités à risques :**
 - travaux en hauteur,
 - travaux sur les systèmes alimentés en énergie,
 - opérations de levage,
 - travaux en espace confiné,
 - travaux à chaud ;
- **une initiative** qui fait suite à des accidents mortels ;
- **une démarche** qui complète les pratiques et les outils existants.

C'est aussi un rituel pour :

- **renforcer la présence terrain** du personnel du Groupe et des entreprises partenaires ;
- **renforcer l'attention** et la vigilance partagée sur les risques mortels ;
- **se rendre sur les zones** ou les chantiers qui nécessitent une attention particulière, pour écouter, voir, être vu ensemble, dialoguer et faire remonter les problèmes ;
- **démontrer l'engagement** en faveur de la sécurité pris par le management.





Qui réalise ces tournées sécurité conjointes ?

Toute la ligne hiérarchique.

À quelle fréquence ?

La **fréquence régulière** (journalière, hebdomadaire, mensuelle) est particulièrement importante.

Elle ne doit pas être un point bloquant : bon sens et pragmatisme permettent de lever les obstacles pour retourner sur le terrain.

Comment réaliser une tournée sécurité conjointe ?

Une tournée sécurité conjointe s'organise en **4 phases** :

- 1. Préparer** : s'assurer de la faisabilité, contacter le représentant de l'entreprise partenaire et établir un programme.
- 2. Réaliser et intervenir** : être exemplaire, attentif et instaurer un climat de confiance ; se faire expliquer l'organisation ; parcourir le site, solliciter les échanges, écouter et dialoguer.
- 3. Restituer** : évoquer les faits concrets observés ; prendre des engagements ; traiter et corriger.
- 4. Suivre** : convenir du format du compte-rendu conjoint ; utiliser les outils de planification ; être exemplaire.

Pour en savoir plus

Retrouvez dans le livret « **Tournées sécurité conjointes** » le détail des points abordés dans cette fiche.